

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 30 octobre 2009 portant renouvellement dans les fonctions de directeur général du centre de lutte contre le cancer de l'Institut Gustave-Roussy

NOR : SASH0931085A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu l'arrêté du 3 août 2004 renouvelant le mandat de M. le professeur Thomas TURSZ en qualité de directeur du centre de lutte contre le cancer de l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif, pour une durée de cinq ans ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre régional de lutte contre le cancer de l'Institut Gustave-Roussy à Villejuif en date du 7 juillet 2009 ;
Vu l'avis du bureau de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer en date du 10 juillet 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

M. le professeur Thomas TURSZ est renouvelé dans ses fonctions en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer de l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2009.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le préfet de la région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 octobre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
Le chef de service,
F. FAUCON